Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
LE GARDE AMIS INC.	318023	Le 02 mai 2025
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Club Anna-Malenfant		(506) 383-8470
Adresse		
500 rue Centrale Dieppe NB E1A 6V7		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Paula Morin	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de renouvellement, le ratio enfant-personne éducatrice est conforme.

Les personnes éducatrices jouent au ballon avec les enfants. Un coin d'aménagement a été créé selon l'intérêt des enfants en atelier de faux bonbons. Plusieurs matériels ont été créé pour ressembler à par exemple du pop corn, de la barbe à papa, une machine de pop corn fabriqué en carton, des petits pots claires avec plusieurs types de bonbons. Les enfants sont très intéressés.

original signé par
Paula Morin — Le 02 mai 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Sylvie LeBreton — Le 02 mai 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date